

AUDIERNE

LE SARDINIER-LANGoustier « PLUIE-DE-ROSES » FAIT NAUFRAGE SUR LES COTES DES CORNOUAILLES ANGLAISES L'ÉQUIPAGE EST SAUVÉ

Un mois après le naufrage du *Georges-Le Bail*, la flottille d'Audierne est une fois de plus durement touchée. Cette fois, il s'agit d'une unité pratiquement neuve, le sardinier-langoustier *Pluie-de-Roses*, patron et propriétaire Albert Kerninon. Cette unité de 24 t_x était munie d'un moteur de 80 CV et avait été construite et lancée à Douarnenez en octobre 1957.

Au début de la semaine dernière, la *Pluie-de-Roses* quittait Audierne

pour gagner les lieux de pêche. A bord se trouvaient le patron Albert Kerninon, de Trébeuzec, et Henri Brenéol, Henri Le Lay, Vinoc Le Bras, Henri Billiec et Yves Guichaoua, tous de Plouhinec. Mercredi 1^{er} avril, le bateau faisait route près des côtes anglaises, par temps complètement bouché, quand, vers 5 h. du matin, il s'éventrait

sur un rocher, dans la baie de Saint-Loy, près de Penzance (Cornouailles). Le patron Kerninon ordonna de mettre à la mer le canot de sauvetage, où prirent place quatre hommes. Un resta à bord, tandis que M. Kerninon plongeait dans l'eau glacée et nageait jusqu'au rivage. Il courut ensuite sur 5 km. jusqu'à une ferme isolée, dont il alerta les habitants qui alertèrent la police et se rendirent au rivage avec des provisions et des secours.

Un canot de sauvetage fut aussitôt mis à la mer et recueillit tous les membres de l'équipage, qui furent hébergés à la « Royal National Mission to deep sea Fishermen » à Newlyn, près de Penzance.

Parti mercredi soir de Newlyn, les six marins audiernois arrivaient à Roscoff jeudi matin, à bord du *Marie-Annick*.

La *Pluie-de-Roses* est perdu. Mercredi, deux maquereautiers de Douarnenez, le *Telen-Mor* et le *Georges-Le Bail*, se rendirent sur les lieux du naufrage, mais n'ont pu s'approcher à moins de 300 mètres de l'épave.

Il résulte du naufrage une très lourde perte pour M. Kerninon. Une première estimation laisse apparaître des dégâts de l'ordre de 10 millions. Or, le bateau n'était qu'en partie assuré.